

## **Convention de partenariat entre l'association Les Amis du MuMo et la commune de Grigny relative à l'étape du MuMo x Centre Pompidou à Grigny du 5 au 9 août 2024**

Entre les soussignés :

### **La commune de Grigny**

Adresse : 19 route de Corbeil 91350 GRIGNY

Téléphone : Service des Arts plastiques 01 69 02 67 48

Représenté par : M. Philippe RIO,

Qualité : Maire

Ci-après dénommée "**la Ville**"

Et

### **L'Association Les Amis du MuMo**

N° SIRET : 792-762-668 00020

Adresse : 62 rue du Ranelagh, 75016 Paris, France

Représenté par : M. Rudy BOUBLIL

Qualité : Président

Ci-après dénommée "**le MuMo x Centre Pompidou**"

### **Préambule**

Le MuMo (Musée Mobile) est le premier musée itinérant et gratuit d'art contemporain pour les enfants. Depuis 2011, ce camion-musée est allé à la rencontre de 150 000 enfants à travers 7 pays d'Europe et d'Afrique. Depuis mai 2017 est mise en circulation une nouvelle version du Musée Mobile. Grâce à un espace d'exposition imaginé par la designer française **Matali CRASSET**, ce camion-musée participe à la diffusion des œuvres des collections publiques.

En 2021, le Centre Pompidou et le MuMo (Musée Mobile) se sont associés, en collaboration avec la Fondation Art Explora et le ministère de la Culture, pour mettre en circulation un nouveau camion-musée spécialement dédié à la présentation des œuvres de la collection du Musée national d'art moderne sur le territoire : le « MuMo x Centre Pompidou ».

Du 27 mai au 5 octobre 2024, le MuMo x Centre Pompidou diffusera une exposition intitulée "Dans les règles de l'art", imaginée par le Centre Pompidou en ciblant prioritairement les zones rurales et périurbaines.

Identifiée avec ses partenaires, la commune a été contactée par le MuMo x Centre Pompidou pour l'accueillir du lundi 5 au vendredi 9 août, afin de proposer une expérience de l'art contemporain aux établissements scolaires, extrascolaires et aux habitants.

Le MuMo x Centre Pompidou et la commune s'associent donc pour l'organisation de l'étape du MuMo x Centre Pompidou à Grigny du lundi 5 au vendredi 9 août sur une durée de cinq (5) jours d'ouverture au public.

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre la commune et le MuMo x Centre Pompidou.

### **Article 2 : Organisation de la venue du MuMo x Centre Pompidou dans la Commune de Grigny**

#### **2.1 Présence du MuMo x Centre Pompidou dans la Commune de Grigny**

Le passage du MuMo x Centre Pompidou est prévu à Grigny du **lundi 5 au vendredi 9 août 2024**. Le musée mobile sera stationné **Rue des jardins de la Ferme** (emplacement validé par la commune sur la base de la fiche technique "Accueillir le MuMo x Centre Pompidou" jointe en annexe). Il arrivera le **4 août 2024 à 10h00** et repartira le **vendredi 9 août 2024** en fin de journée.

#### **2.2 Organisation de la semaine**

Chaque jour, le MuMo x Centre Pompidou peut accueillir en visite et/ou atelier 6 à 8 groupes de 14 personnes (durée d'une activité de 45 minutes en moyenne). Les visites sont encadrées par

l'équipe-terrain du MuMo x Centre Pompidou, composée de deux médiateurs spécialisés art moderne, art contemporain et jeune public et d'un conducteur-technicien.

Du lundi 5 au vendredi 9 août 2024, le MuMo x Centre Pompidou pourra accueillir chaque jour 3 à 4 groupes sur une plage horaire allant de 9h à 17h30. Les groupes seront contactés et les visites seront planifiées en coopération avec la commune.

Des temps de portes ouvertes auront lieu **le mardi 06 août 2024 de 14h00 à 18h00 et jeudi 08 août 2024 de 14h00 à 18h30**. Le MuMo x Centre Pompidou accueillera le tout-public pour des visites en déambulation libre en présence de l'équipe médiation.

Le lundi 5 au vendredi 9 août 2024, le MuMo x Centre Pompidou pourra accueillir les élus et la presse pour une visite. Les travaux réalisés en atelier par les participants aux groupes seront exposés lors des portes ouvertes du vendredi 9 août 2024. L'exposition pourra être installée dans l'espace de la loggia du MuMo x Centre Pompidou. L'exposition des participants sera visible jusqu'au dernier jour d'étape du camion-musée. Il pourra être demandé à la commune d'imprimer des documents ou de transporter des réalisations aux fins de ce temps d'exposition / vernissage.

### **2.3 Activités et productions envisagées**

#### En amont de la venue du MuMo x Centre Pompidou :

Un temps de formation animé par le MuMo x Centre Pompidou sera programmé en direction des encadrants des groupes, afin de les initier au projet et à l'art contemporain et de les aider à exploiter l'expérience avec les participants. Cette intervention d'une durée de deux heures sera organisée en visioconférence en coopération avec la commune. Ce temps aura lieu le mardi 2 juillet 2024 de 9h30 à 12h00 en visio.

#### Pendant le passage du MuMo x Centre Pompidou :

Un atelier de pratique artistique sera animé par l'équipe du MuMo x Centre Pompidou en direction des groupes (pendant qu'un demi-groupe est en visite dans le camion-musée, l'autre demi-groupe est en atelier dans l'espace atelier du musée mobile ou dans une salle mise à disposition). Sauf exception, le matériel nécessaire à cet atelier sera fourni par le MuMo x Centre Pompidou.

### **2.4 Personnes référentes :**

#### Pour le MuMo x Centre Pompidou :

Lucie BOSSARD

Coordnatrice

07 86 35 57 14

mumo2.lbossard@gmail.com

#### Pour la ville :

Mme BAUGÉ TROADEC 06.43.16.36.11 (Service des arts plastiques & visuels – Micro Folie)

### **Article 3 : Obligations du MuMo x Centre Pompidou**

Le MuMo x Centre Pompidou assurera l'organisation de l'événement en coopération avec la commune.

Le MuMo x Centre Pompidou fournira le camion-musée avec son contenu artistique (avec une vingtaine d'œuvres - vidéos, sculptures, photos... – du Centre Pompidou), en assurera la mise en place ainsi que l'ensemble des activités décrites à l'article 2 de la présente.

Le MuMo x Centre Pompidou organisera le transport aller-retour de son matériel et de son personnel, notamment de médiation. Le camion-musée stationnera à Grigny du 5 au 9 août.

Le MuMo x Centre Pompidou prendra en charge l'embauche de deux médiateurs spécialisés art moderne, art contemporain et jeune public pour l'encadrement des visites durant toute la période de présence du MuMo x Centre Pompidou définie à l'article 2 de la présente.

Son prestataire de service XPO Logistics assurera l'embauche du conducteur-technicien, qui installera, ouvrira et fermera le camion chaque jour, et assurera la sécurité de l'ensemble jour et nuit en demeurant sur place.

Le MuMo x Centre Pompidou s'engage à respecter les différents occupants du site où il sera stationné.

Le MuMo x Centre Pompidou s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle en provenance de la commune qui pourrait lui parvenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Le MuMo x Centre Pompidou s'engage à être en conformité avec toutes les obligations légales relevant de son activité.

#### Article 4 : Obligations de la commune

La commune accompagnera le MuMo x Centre Pompidou dans la coordination de l'événement et s'assurera de la disponibilité et de la sécurité de l'espace évoqué à l'article 2.1 de la présente et nécessaire à l'accueil du MuMo x Centre Pompidou, ainsi que, le cas échéant, de l'espace nécessaire à la tenue des événements évoqués aux articles 2.2 et 2.3.

Une personne de l'équipe de la commune pourra être sollicitée en renfort de l'équipe de médiation du MuMo x Centre Pompidou sur les temps de portes ouvertes et pendant l'exposition des travaux des enfants à la fin de l'étape (accueil des visiteurs, gestion des flux).

Pour le bon déroulement de l'événement, la commune assurera la prise en charge, en se reportant à la fiche technique "Accueillir le MuMo" en annexe :

- du stationnement du MuMo x Centre Pompidou et de la sécurisation d'un périmètre de 20 x 10m autour du camion-musée à l'aide de barrières Vauban (si cela apparaît comme nécessaire au vu d'une circulation de véhicules à proximité directe du lieu de stationnement – le cas échéant, seules 4 barrières Vauban seront nécessaires pour la signalétique extérieure –),
- du branchement électrique **de jour comme de nuit** du MuMo x Centre Pompidou (une prise monophasée de 32 ampères protégée en 16A et une prise triphasée de 32 ampères, rallonges fournies par la commune si nécessaire),
- de la fourniture de sanitaires et douche accessibles à l'équipe du MuMo x Centre Pompidou de jour comme de nuit (le conducteur dormant au camion),
- du nettoyage du MuMo x Centre Pompidou chaque jour,
- des déjeuners de l'équipe du MuMo x Centre Pompidou, soit 3 personnes, du lundi 5 au vendredi 9 août 2024 inclus,
- du dîner des deux médiateurs du dimanche 4 au jeudi 8 août 2024 inclus,
- de l'hébergement des deux médiateurs du MuMo x Centre Pompidou (2 chambres séparées) du dimanche 4 au jeudi 8 août 2024 inclus (5 nuitées).
- des repas et un hébergement supplémentaires pourront être demandés pour un éventuel renfort de la part d'une personne de l'équipe coordination du MuMo x Centre Pompidou.

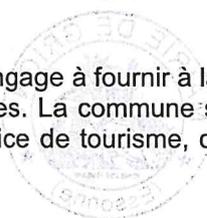
La commune informera les services de police ou de gendarmerie du passage du MuMo x Centre Pompidou à Grigny afin qu'ils puissent effectuer des rondes sur son lieu de stationnement pour contribuer à sa sécurité.

La commune contribuera au financement de la venue du MuMo x Centre Pompidou à hauteur de 1000€ (mille euros) correspondant à cinq jours de visite. Le paiement sera effectué en direction du MuMo x Centre Pompidou par mandat administratif sur présentation d'une facture, accompagnée d'un RIB dans un délai d'un mois après son émission.

#### Article 5 : Communication

Le MuMo x Centre Pompidou autorise la commune ainsi que ses prestataires à procéder à la captation audiovisuelle (photo, vidéo, sonore) du musée mobile et des visiteurs ayant signé au préalable une autorisation de droit à l'image, et à diffuser les prestations des intervenants dans le cadre dudit événement.

Le MuMo x Centre Pompidou s'engage à fournir à la commune une maquette d'affiche annonçant les jours et horaires de portes ouvertes. La commune s'engage à imprimer et diffuser ces affiches dans des lieux stratégiques (Mairie, Office de tourisme, centre commercial, établissements scolaires, etc.), et à les relayer sur Internet.



Le MuMo x Centre Pompidou s'engage à insérer le logo de la commune sur ses supports de communication (dossier de presse numérique, livret d'exposition distribué à chaque visiteur, affiche, signalétique extérieure, site Internet...); la commune fera de même avec les logos du MuMo, du Centre Pompidou, de la Fondation Art Explora et du gouvernement fournis en annexe.

La commune et ses partenaires éventuels s'engagent à soumettre pour relecture préalable au MuMo x Centre Pompidou les documents de communication qui seraient réalisés pour l'événement (affiches, communiqués de presse, invitations...)

## Article 6 : Assurances et responsabilités

### 6.1 Responsabilité civile

La commune déclare avoir pris toutes les garanties nécessaires d'agrément et d'assurance pour l'activité proposée et satisfaire à toutes les obligations fiscales inhérentes à sa qualité d'employeur.

Le MuMo x Centre Pompidou déclare avoir pris toutes les garanties nécessaires d'agrément et d'assurance pour l'activité proposée et satisfaire à toutes les obligations fiscales inhérentes à sa qualité d'employeur.

Chacune des parties assumera seule la responsabilité des engagements qu'elle souscrit à l'égard des tiers.

### 6.2 Matériel

Les parties feront leur affaire personnelle de l'assurance du matériel leur appartenant ou leur étant nécessaire pour l'organisation dudit événement.

### 6.3 Annulation

En cas d'annulation par la commune ou le MuMo x Centre Pompidou, aucune indemnisation ne sera versée. Un éventuel report pourra être envisagé entre les parties.

## Article 7 : Durée

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature. Il s'achèvera de plein droit à l'issue de l'événement, objet de la présente convention.

## Article 8 : Compétence en cas de litige

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations au présent contrat, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels le présent contrat pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal Administratif de Paris.

Annexes de la présente convention :

- fiche technique "Accueillir le MuMo",
- logo du MuMo, du Centre Pompidou, de la fondation Art Explora et du gouvernement.

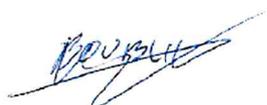
Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, précédé de la mention « Lu et approuvé »,

Le 02 août 2024

Pour L'Association Les Amis du MuMo  
Le Président

Pour la Ville  
Le Maire

Rudy BOUBLIL



Philippe RIO



## ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE "ACCUEILLIR LE MUMO x CENTRE POMPIDOU"

En tant que partenaire de la venue du MuMo x Centre Pompidou sur le territoire, merci de vous assurer que toutes les conditions listées ci-dessous sont remplies.

### Spécificités techniques du MuMo x Centre Pompidou

- **Dimensions du camion-musée (équivalent semi-remorque, 2 essieux) :**
  - Fermé : 17m de longueur x 2m60 de largeur x 4,15m de hauteur
  - Ouvert : 17m de longueur x 10m de largeur x 7m de hauteur (déploiement d'une enseigne lumineuse)
  - Empattement entre axe du pivot et axe du tandem : 8,1m
  - Côté entre axe du pivot et face avant : 1,87m
- **Poids :** 22,5 tonnes (7,5 tonnes par essieu).

### Accueil technique du MuMo x Centre Pompidou

- **Stationnement :** Le MuMo x Centre Pompidou, sous la forme d'un camion articulé (semi-remorque – tracteur), peut se garer sur une place, un parking etc. (sol dur, non inondable, stable, avec un minimum de pente [au maximum 2% en transversal et 3% en longitudinal], sans dénivelé trop important au niveau de l'accès). Le relai du MuMo dans la commune d'accueil doit s'assurer de l'obtention d'une **autorisation de stationnement** si celle-ci est requise par la Ville (le camion-musée arrive en principe la veille du 1er jour de visite).
- **Accessibilité :** Le lieu de stationnement du MuMo x Centre Pompidou doit **être accessible pour un poids lourd de sa taille et de son poids** (cf. p.1), permettre au conducteur-technicien de manœuvrer dans de bonnes conditions et être accompagné d'un itinéraire d'accès en cas de difficultés (travaux, interdiction poids lourd ou autre). Si nécessaire, un arrêté doit être pris pour interdire le stationnement aux véhicules pouvant gêner l'accès du Musée Mobile à son lieu de stationnement.
- **Sécurité :** A l'aide de barrières Vauban ou autres, l'emplacement choisi doit être protégé de la circulation des autres véhicules et de tout ce qui pourrait représenter un danger pour la sécurité des publics et de l'équipe du MuMo x Centre Pompidou. **4 barrières Vauban doivent être prévues dans tous les cas** pour sécuriser l'espace entre le tracteur et le musée. **La police ou la gendarmerie doit être prévenue** de l'arrivée du Musée Mobile, et prévoir quelques passages dans la semaine par mesure de prévention.
- **Branchement électrique :** **De jour comme de nuit**, le MuMo x Centre Pompidou requiert une prise triphasée de 32 Ampères et une prise monophasée de 16 ou 32 Ampères situées à moins de 80m du camion.

## Accueil pratique du MuMo x Centre Pompidou et de son équipe

- **Nettoyage** : Le MuMo x Centre Pompidou demande à être nettoyé chaque jour de préférence le matin entre 7h30 et 8h, soit 1h avant la 1ère visite (aspirateur + serpillère sur 60m2 de surface environ ; désinfection des assises utilisées pour les ateliers).
- **Accès à un point d'eau** : Le MuMo x Centre Pompidou doit se trouver à proximité d'un point d'eau pour que le réservoir de la climatisation puisse être facilement rempli si nécessaire.
- **Accès sanitaires et douche** : Des sanitaires et une douche accessible de jour comme de nuit à moins d'une dizaine de minutes à pieds sont requis pour l'équipe du Musée Mobile (les deux médiateurs, et le conducteur-technicien - qui dort sur place -).
- **Restauration** : La prise en charge des repas de l'équipe du MuMo x Centre Pompidou (les deux médiateurs et le conducteur-technicien) est demandée à la ville ou à la structure d'accueil (en général : restaurant scolaire en semaine et plateau-repas le week-end - 3 repas à prévoir le midi et 2 repas le soir).
- **Hébergement** : La prise en charge de l'hébergement des deux médiateurs est également requise (2 chambres séparées avec un accès WIFI).
- **Mesures sanitaires** : La mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les groupes accueillis au MuMo x Centre Pompidou est également demandée.

